

Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Conseil d'orientation

Jeudi 8 décembre 2022

14 h 30 – 17 h 00

FEI - Salle des Gardes

Compte rendu

1. Participants

Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture, **président du conseil d'orientation**, est représenté par Claire Extramiana, cheffe de la mission Maîtrise de la langue et action territoriale, délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture.

Présidente de la commission interministérielle de labellisation : Sara Thornton, conseillère scientifique pour les formations, représentant Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Membres nommés au titre des « personnalités » :

- Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) : Antoine Devoucoux du Buysson, responsable de projet ;
- Campus France : Jean-Luc Ito-Pagès, responsable du service valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Commission des titres d'ingénieur (CTI) : représentée par Claire Peyratout, membre du collège académique de la CTI, déléguée auprès de Campus France pour le label *Bienvenue en France* et auprès du label *Qualité FLE* ;
- Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN), représentée par Eugénie Marie, cheffe du bureau, direction de l'intégration et de la citoyenneté, ministère de l'intérieur ;
- Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) : Diego Fonseca, secrétaire général ;
- Fondation des Alliances Françaises : Mikael de la Fuente, responsable organisation du réseau et partenariats ;
- Association des directeurs des centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADCUEFE) : Patricia Gardies, présidente ;
- Groupement FLE : Gilles Cappadoro, président ;
- Souffle : Jean-Luc Librati, membre du groupement ;
- Auditrice *Qualité FLE*, coordinatrice du département des langues, école d'ingénieurs EIGSI (La Rochelle), Hannelore Guerrand.

Excusés

- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction de la diplomatie d'influence, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, pôle du pilotage des opérateurs et des stratégies sectorielles : Colinne Orain, rédactrice « Attractivité étudiante – Accueil en France » ;
- Rassemblement national des centres de langues de l'enseignement supérieur (Ranacles) : Marco Capellini, maître de conférences en didactique des langues et cultures, université Aix-Marseille.

2. Échanges avec les participants sur la situation des centres labellisés *Qualité FLE*

Hervé Ferrage réaffirme l'attention extrême que porte FEI aux centres labellisés, l'appui et la souplesse de l'opérateur pour soutenir les centres dans ces années particulièrement difficiles. Les centres ont bénéficié d'une réduction de 50 % de la cotisation annuelle en 2021 et d'échéanciers sur mesure ainsi que des reports d'audits accordés par la Commission interministérielle de labellisation. Des moyens ont été déployés par les agents de FEI pour valoriser le label (participation à des salons, communication systématique *via* les canaux FEI, rencontres avec les postes et les nouveaux partants, etc.).

FEI se réjouit de la reprise quasi unanime de l'activité des centres et reste conscient des énormes efforts accomplis par toutes les équipes.

Des équipes mobilisées également pour l'accueil de réfugiés ukrainiens. Hervé Ferrage souligne la réussite de l'opération Urgence Ukraine menée avec la DGLFLF pour la mise à niveau en français de réfugiés ukrainiens tout comme l'appel d'offres de Campus France pour le programme FLE destiné aux étudiants ukrainiens.

Pour l'ensemble des groupements, la reprise est avérée malgré la crise économique mondiale, la situation en Ukraine et la pandémie qui perdure. 70 à 80 % des centres ont retrouvé le taux de fréquentation de 2019 (dans les grandes villes en particulier). De nouvelles nationalités jusqu'ici minoritaires ont été accueillies ces derniers mois dans les centres de FLE : Europe de l'Est, Australie, Nouvelle-Zélande, Moyen-Orient, États-Unis... Les apprenants d'Amérique du Sud et d'Asie restent absents. À l'exception d'un centre toujours en litige avec l'administration, tous les centres éligibles au fonds de solidarité ont obtenu les aides de l'État sollicitées.

- Patricia Gardies pour l'ADCUEFE

38 membres dont 21 centres universitaires labellisés.

Plusieurs centres ADCUEFE viennent de finaliser leur audit et les petits centres notamment (petite équipe) trouvent l'exercice fort lourd à organiser malgré le passage en ligne avec dépôt de documents.

Deux centres s'engageront dans le processus d'obtention du label *Qualité FLE* d'ici un à deux ans.

En règle générale, les centres labellisés attendent une meilleure valorisation de leur offre de cours de FLE dans le réseau culturel français à l'étranger.

- Gilles Cappadoro pour le Groupement FLE

29 membres avant la crise, 42 à ce jour : cette augmentation est la preuve qu'en période de crise les centres ont besoin d'un soutien de la profession. Le bureau a beaucoup œuvré pour aider les collègues en difficultés : accompagnement et mutualisation d'informations, formations à distance chaque mois, reprise des journées professionnelles en présentiel dès 2021.

- Jean-Luc Librati pour le groupement SOUFFLE

8 écoles situées en France dont 7 labellisées.

Le groupement s'inquiète pour certaines écoles dont les trésoreries reposent, encore aujourd'hui, sur le prêt garanti par l'État (PGE) accordé pendant la crise sanitaire et dernièrement prolongé en raison de la guerre en Ukraine.

- Mikael de la Fuente pour la Fondation des Alliances Françaises

14 Alliances Françaises enseignantes en France dont 8 labellisées.

La Fondation fait le même constat que les collègues des autres groupements : une reprise avérée demandant des efforts considérables aux équipes, réduites suite aux réductions de personnels en période de pandémie.

- Antoine Devoucoux du Buysson pour le Hcéres

Le Hcéres indique constater également un intérêt de plus en plus marqué pour son activité à l'international.

Des établissements ou des formations déjà évalués par le Hcéres souhaitent s'engager à nouveau dans des processus d'évaluation/accréditation. Le Hcéres reçoit également des demandes d'évaluation émanant de pays dans lesquels il n'a encore jamais travaillé.

3. Accueil d'apprenants ukrainiens dans les centres labellisés *Qualité FLE*

– **Appel d'offres DGLFLF** : afin de permettre aux ressortissants ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire d'accéder à une offre de cours de français de qualité, la DGLFLF a mis en œuvre un appui spécifique aux centres de français langue étrangère labellisés *Qualité FLE*.

38 centres ont répondu à ce marché public ; 29 centres ont été sélectionnés et ont reçu une aide financière.

Au total, 1 354 apprenants ont bénéficié de cours de français gratuitement entre avril et septembre 2022 pour un volume de 100 000 heures d'enseignement en FLE. Plus de 200 étudiants ont pu intégrer un parcours universitaire grâce à cette mise à niveau en français.

– **Appel d'offres Campus France** : le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en place un programme de soutien à l'apprentissage du français au profit des étudiants ukrainiens. Ce programme doit permettre aux jeunes ukrainiens souhaitant poursuivre des études supérieures en France d'acquérir un niveau linguistique permettant leur intégration au sein d'un établissement français d'enseignement supérieur dans un cursus académique correspondant à leur dernier diplôme obtenu en Ukraine.

Environ 275 jeunes bénéficieront de la prise en charge par le MEAE des frais de formation dans les centres de langue labellisés *Qualité FLE* et/ou dans le cadre d'un DU Passerelle porté par un centre universitaire de FLE membre de l'ADCUEFE. L'Agence Campus France est chargée de la gestion, du placement et du suivi des apprenants de français boursiers de ce programme.

Les résultats seront communiqués le 9 décembre.

Eugénie Marie pour la DIAN

Environ 100 000 personnes bénéficient aujourd'hui du statut de la protection temporaire et sont présents sur le territoire français.

Des moyens humains et budgétaires ont été dégagés par l'État pour renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement. Le ministère de l'intérieur a par exemple dédié 4,4 M € pour l'offre linguistique de premier niveau (ateliers sociolinguistiques et offre associative). Le décret du 28 avril 2022 a par ailleurs introduit pour les bénéficiaires de la protection temporaire la possibilité de bénéficier de la formation linguistique proposée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration dans un format aménagé et sans signature du contrat d'intégration républicaine. Le retour d'expérience montre une mobilisation modérée de ces dispositifs, due notamment aux spécificités de ce public (mobilité géographique, garde d'enfants...).

4. Point d'actualité du dispositif de labellisation

En raison de l'absence de Colinne Orain (MEAE) pour raisons de santé, le point sur les visas et le dispositif *Études en France* est reporté. Une réunion en visio sera proposée début janvier aux centres labellisés.

=> Gilles Cappadoro : le Groupement FLE attend du réseau français à l'étranger une meilleure communication sur le label et les centres labellisés, et de façon harmonisée sur les sites web des différentes institutions (Instituts français, Espaces Campus France...) ; meilleure visibilité aussi des formations FLE labellisées sur la plateforme *Études en France* et sur les outils de communication de Campus France (site internet, catalogue de formations...).

=> Visas pour études de FLE en France

Colombie : face à un afflux de demandes de visa pour des séjours linguistiques détournées, l'ambassade de France en Colombie a porté cette année une attention particulière à la qualité et à la pertinence des dossiers pour favoriser l'excellence et la réussite des étudiants colombiens en France. Ce resserrage au profit d'une plus grande qualité/pertinence des dossiers a pu conduire à un effet de diminution des visas approuvés mais ne reflète pas un blocage dans la délivrance du visa pour des études de FLE en France.

=> Plateforme Études en France

Pour des raisons techniques, le MEAE a été contraint de suspendre les nouvelles adhésions pour l'ensemble des établissements et postes diplomatiques, cette mesure ne concernant pas que les centres FLE. Dès que ces problèmes techniques seront résolus, il sera possible d'ajouter de nouveaux établissements à la procédure et donc de répondre aux demandes des centres labellisés.

=> une **note diplomatique** est en cours de validation : l'objectif est d'améliorer la visibilité du label au sein du réseau culturel à l'étranger ; rappeler les enjeux et rôle du label, inciter les espaces Campus France/Instituts français à afficher le logo du label sur leur site internet.

Jean-Luc Librati regrette l'absence des collègues « attachés de coopération pour le français » lors des dernières Rencontres Campus France.

– Processus de renouvellement de la **Reconnaissance de la commission par France compétences**

En décembre 2019, la commission interministérielle de labellisation a été reconnue par France compétences pour attribuer *Qualiopi* dans le cadre de sa propre démarche qualité. Reconnaissance attribuée pour une durée de 3 ans. => FEI a déposé une demande de renouvellement. Réponse attendue mi-décembre.

FEI coordonne deux groupes de travail :

Soucieux d'offrir des prestations d'excellence, les groupements professionnels sont engagés dans une démarche qualité. Ils apportent leur expérience de terrain et ont été consultés dès les premières démarches entreprises pour la création du label *Qualité FLE*. Le président de chaque groupement participe activement aux groupes de travail coordonnés par FEI. FEI réunit ces groupes de travail en tant que de besoin.

- ✓ réunion du **groupe de travail** communication le 7 novembre 2022.
- ✓ groupe de travail référentiel du label : une refonte du référentiel pourrait être envisagée fin 2023.

5. Budget

Le label *Qualité FLE* a son propre budget. À l'équilibre fin 2018, le bilan 2022 est déficitaire. Cette baisse s'explique par l'amortissement de la baisse de 50 % des cotisations annuelles en 2021 et du coût de la mise en œuvre du double label *Qualité FLE-Qualiopi* : cycle de labellisation de 3 ans (4 ans pour le label *Qualité FLE*) et audit de surveillance à mi-parcours.

Une enveloppe de 100 000 € est budgétée pour 2023. Sont envisagés l'achat d'un logiciel de gestion entièrement dédié au label, et la refonte du site internet du label à laquelle les groupements seront associés.

6. Perspectives

- Label *Bienvenue en France* et label *Qualité FLE* : quelle articulation ?

Le renouvellement de la convention Campus France – FEI est en cours. Mme Hissard, directrice générale de Campus France, et M. Mourier, directeur général de FEI, ont prévu de se rencontrer le 13 janvier à cet effet.

Gilles Cappadoro : la création d'un double label sur le même principe que le double label *Qualité FLE-Qualiopi* est souhaitée. 23 centres du Groupement sont agréés centres privés d'enseignement supérieur.

Patricia Gardies : le label *Bienvenue en France* est perçu comme une concurrence au label *Qualité FLE* ; ainsi, certains centres universitaires ont eu du mal à convaincre leur direction de l'intérêt d'avoir le label *Qualité FLE* et le label *Bienvenue en France*.

Jean-Luc Ito-Pagès rappelle que les deux labels ont des périmètres bien distincts. Le label *Bienvenue en France* est concentré sur l'accueil, notamment l'information communiquée aux étudiants internationaux. L'offre linguistique (cours de FLE ou d'anglais) est vérifiée au niveau de l'indicateur 3 du référentiel. Le label *Qualité FLE* est ainsi bien intégré pour l'obtention des niveaux 2 et 3 de l'indicateur 3.4.

Jean-Luc Librati : adhérer à un deuxième label entraînerait un coût supplémentaire pour les centres de FLE dont la majorité est exclue de ce processus de labellisation car « non centre d'examens d'un diplôme initial ».

Tous les acteurs du FLE auraient intérêt à se retrouver autour d'une table pour réfléchir ensemble à une stratégie commune (francophonie, soutien aux politiques de mobilité...).

Un centre de passation du DELF/DALF ne peut pas demander le label *Bienvenue en France* sans avoir le statut d'établissement d'enseignement supérieur.

Extrait du référentiel du label *Bienvenue en France* (indicateur 3)

3. Accessibilité et accompagnement des enseignements

3.1 Offre de cours en anglais

L'établissement développe et valorise une offre de formation en anglais, dédiée à l'ensemble des étudiants ou spécifique aux étudiants internationaux. Cette offre est régulièrement mise à jour dans le catalogue des formations en anglais « Taught in English » de Campus France.

3.2 Offre de formations préparatoires et de suivi méthodologique

L'établissement mobilise le numérique pour constituer une offre de préparation à certaines de ses formations diplômantes, ou de suivi méthodologique durant ces mêmes formations. Il construit également une offre présentielle de préparation ou de suivi.

3.3 Développement d'un espace numérique

L'établissement mobilise le numérique pour que les enseignants puissent mettre leurs cours et/ou leurs documents de cours en ligne. Les étudiants peuvent interagir à distance avec leurs enseignants. Une offre de ressources en ligne est également accessible, notamment documentaire ou cours de langues.

3.4 Offre de FLE (indicateur Welcome Package)

L'établissement propose aux étudiants internationaux des formations de Français langue étrangère dispensées au sein d'un centre de FLE labellisé par le CIEP, ou membre de l'ADCUEFE. A défaut, les enseignements sont contractualisés avec un établissement labellisé ou membre de l'ADCUEFE sur le même site ou assurés par des vacataires.

Gilles Cappadoro appelle de ses vœux un plan d'action pour développer la visibilité du label à l'international en s'appuyant sur Atout France et Campus France (marketing et communication).

- **Atout France** : nécessité de l'adossement des centres labellisés aux actions communes Atout France/Campus France Destination France/Rendez-vous en France : idée de convergence promotionnelle avec les centres labellisés sur des opérations de promotion de la France pour les prescripteurs et les professionnels du tourisme.

À l'échelle régionale, il est nécessaire de donner de la visibilité aux centres labellisés dans le cadre des politiques de promotion portées par les territoires (Comités régionaux et départementaux du tourisme, Offices de tourisme) en relation avec Atout France. L'objectif est de figurer systématiquement dans l'offre thématique territoriale promue à l'étranger.

FEI prendra attache avec les collègues d'*Atout France* en charge de ces questions. Une rencontre pourrait être organisée. Les représentants des groupements professionnels seront sollicités.

- **Jeux olympiques 2024** : le Groupement FLE a proposé à la DGLFLF une concertation pour augmenter la visibilité des centres labellisés avant et pendant l'événement international. La production de capsules vidéo est envisagée. Claire Extramiana propose d'adapter le spot promotionnel de l'été 2021.